



Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch

B.P. 164 L-9202 Diekirch T.: 80 32 14-1 Fax: 80 71 19

PARQUET GENERAL
SECRETARIAT

17 AVR. 2024

Conc.: Avis sur le projet de loi concernant la directive (UE) 2017/541

Retourné à Madame le Procureur Général d'Etat comme suite à sa demande du 22 mars 2024 avec les observations suivantes :

Le projet de loi qui a été soumis pour avis au Tribunal d'Arrondissement de Diekirch entend parachever la transposition de la directive (UE) 2017/541 du parlement européen et du conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme et remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du conseil et modifiant la décision 2005/671/JAI du conseil qui a déjà fait l'objet d'une transposition par une loi du 3 mars 2020 portant modification de diverses dispositions en vue d'adapter le régime relatif à la lutte contre le terrorisme.

Outre la considération que le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch ne se trouve *a priori* pas directement concerné par les dispositions légales relatives au terrorisme (cf. article 29 alinéa 2 du Code de procédure pénale), il y a lieu de relever que les modifications suggérées sont conformes et ne comportent aucune remarque particulière.

Diekirch, le 16 avril 2024.

Pour le Tribunal d'arrondissement de Diekirch,

Le Premier Vice-Président, Robert WELTER

